Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

AIDES | FIN 2026-2027

FONDS CHALEUR

FINANCEZ VOTRE PROJET CHALEUR RENOUVELABLE

BOIS ÉNERGIE · SOLAIRE THERMIQUE · GÉOTHERMIE · CHALEUR FATALE



Proposé par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), **le « Fonds chaleur » est une aide financière conçu pour les projets de chaleur renouvelable de grande capacité.**

Pour la période 2024-2027, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage en tant qu'animateur du dispositif sur son territoire. ***Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans la concrétisation de vos projets !***

Bénéficiaires :

Le dispositif s'adresse à tous les porteurs de projets de production de chaleur renouvelable sur le territoire de l'Agglomération qu'ils soient :

- **Publics :** communes, bailleurs sociaux, etc.
- **Privés :** entreprises, exploitations agricoles, établissements de santé, structures touristiques, etc.

Les solutions énergétiques éligibles :



BOIS ÉNERGIE
Chaudières bois à granulés ou bois déchiqueté



© ADEME

SOLAIRE THERMIQUE



GÉOTHERMIE



RÉSEAUX DE CHALEUR



CHALEUR FATALE

11 rue de la Trinité
22200 Guingamp
Tél. **02 96 13 59 59**
contact@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Les grandes étapes de votre projet :

1 Études préalables

- Analyse des besoins et réalisation d'une étude d'opportunité.
- Accompagnement pour l'étude de faisabilité.

Aide financière : jusqu'à 70 % pour l'étude de faisabilité.

2 Conception

- Soutien dans la sélection du maître d' œuvre (MOE).
- Montage du dossier de demande subvention.

Aide financière : jusqu'à 70 % pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

3 Réalisation

- Suivi du chantier et contrôle de la qualité des prestations.

Aide financière : jusqu'à 45 % sur l'investissement, variable selon les projets.

4 Exploitation

- Assistance pour la réception des travaux et mise en service de l'installation.
- Vérification du suivi de la production d'énergie renouvelable.

Avec Guingamp-Paimpol Agglomération, facilitez l'émergence de votre projet énergétique grâce à notre accompagnement !

Un accompagnement complet et sur-mesure pour vos projets énergétiques !

Une expertise technique dédiée
L'Agglomération veille à ce que vos projets répondent aux conditions d'éligibilité pour accéder aux subventions du Fonds Chaleur.

Des aides calculées au plus juste
Les financements sont définis en fonction de la production énergétique prévue et du type de projet.

Un accompagnement global
Vous bénéficiez d'un interlocuteur de l'Agglomération qui vous guide à chaque étape, de l'idée initiale à la réalisation concrète.

Vous avez un projet ? Vous souhaitez plus de renseignements ?

Contact :

L'ÉQUIPE ÉNERGIE DE L'AGGLOMÉRATION
02 96 13 59 59
enr@guingamp-paimpol.bzh

11 rue de la Trinité
22200 Guingamp
Tél. **02 96 13 59 59**
contact@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Guingamp Paimpol
AGGLOMÉRATION